

Séance du 25 juin 2024

N° 2024_17

Nomenclature acte : 5.3.4

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 092-269200374-20240703-DEL2024_17-DE



Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 16
Démissionnaire : 1
Présents : 9
Représentés : 1

Votes pour : 10
Voter contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-neuf juin deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence d'Anne-Marie MERCADIER, Vice-présidente déléguée du CCAS.

Présents : A-M. MERCADIER, N. SAUCY, P. KATHOLA, J-Y. SOMMIER, A. BON, D. DELATTRE, M. FORNIER, S. LE BEUZE, M. LAGARDE

Absents représentés : A. BULLET (par A-M. MERCADIER)

Absents excusés : L. VASTEL, Z. KEFIFA, D. LAFON, G. REIGADA, E. CATON, F. BROSSE

Démissionnaire : J. LECLERCQ

Le Conseil d'Administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-7 à R.123-17,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant fixation du nombre des membres représentant la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 portant élection des membres représentant la commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la lettre de démission de Mme Safia BOUALI, représentante de la Croix-Rouge française au sein du Conseil d'Administration, en date du 5 juin 2024,

VU la proposition faite par la Croix-Rouge française de nommer Mme Françoise BROSSE en remplacement de Mme Safia BOUALI en tant que représentante de la Croix-Rouge française,

VU l'arrêté AR2022_26 du Maire en date du 28 juin 2022 portant désignation des membres nommés par le maire au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

CONSIDERANT que le Maire est Président de droit du CCAS,

CONSIDERANT que les autres membres du CCAS sont désignés par le Maire parmi les membres de société civile et conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles,

PREND ACTE

Article 1 : de la désignation par le Président en tant que membres du Conseil d'Administration de :

- Mme Françoise BROSSE, Administratrice, représentante de la Croix-Rouge française,

Article 2 : la nomination de Mme Françoise BROSSE est effective à compter de la présente séance, et jusqu'au renouvellement du Conseil d'Administration prévu en 2026.

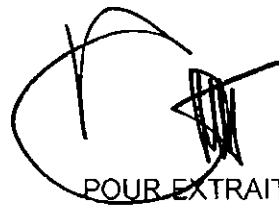
Article 3 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le 03 JUL. 2024



POUR EXTRAIT CONFORME
Laurent VASTEL
Président du CCAS

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le04/07/2024.....
Publication/Affichage le10/07/2024.....

Le Président du CCAS

